



Versement

1521 W 1 - 50

Identification :

Intitulé/ Analyse : Registres d'inscription des décès

Dates extrêmes : 1977 - 1999

Importance matérielle : 2,75 ml

Contexte

Service producteur : Centre hospitalier des Hauts-Clos à Troyes

Service versant : Centre hospitalier des Hauts-Clos à Troyes

N° d'entrée du versement : 55257

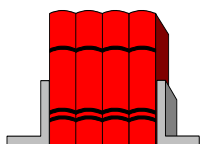
Date d'entrée du versement : 13/06/2006

Conditions d'accès aux documents

Début communicabilité : immédiat

Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : 14 décembre 2010



Présentation

Présentation du service producteur

Dès 1909, la nécessité de transférer les services hospitaliers se fait sentir. Les legs faits par la famille Audiffred permettent de donner l'impulsion nécessaire à ces transformations et la commission administrative de l'hôpital s'accorde sur le principe de la construction d'un nouvel hôpital en 1928. Les travaux débutent dès 1932, mais cessent en 1939 en raison de la seconde guerre mondiale. Ce n'est qu'en 1947 que la construction reprend. Les locaux neufs de l'hôpital des Hauts-Clos sont inaugurés le 29 juin 1961.

Bien que dotée d'une nouvelle structure hospitalière, la ville de Troyes conserve les bâtiments de l'Hôtel-Dieu et de Saint-Nicolas destinés à recevoir des malades chroniques et des personnes âgées. En 1987, le centre hospitalier de Troyes compte un ensemble de 1 466 lits répartis en trois établissements. Aujourd'hui l'Hôtel-Dieu et Saint-Nicolas n'existent plus comme établissement hospitalier.

Le centre hospitalier de Troyes est le second établissement public en volume d'activité de la région Champagne-Ardenne et le premier employeur du département de l'Aube. Il est composé de trois établissements, l'hôpital des Hauts-Clos, la résidence Comte Henri et l'établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) du Domaine de Nazareth.

Trois grandes missions animent le fonctionnement et le développement du Centre hospitalier de Troyes : les soins, la prévention et la formation. Il assure la majorité des activités médicales, et environ le tiers de l'activité chirurgicale toutes disciplines confondues. La maternité de niveau 3 enregistre la majorité des accouchements du département.

Présentation du contenu du versement

Ce versement est composé des cinquante registres d'inscription des décès du centre hospitalier des Hauts-Clos de Troyes couvrant la période du 1^{er} octobre 1977 au 12 août 1999.

La tenue de ces registres a été rendue obligatoire par l'Instruction générale de l'état civil (art. 431) et le Code civil (art. 80, alinéas 2 et 4 : « *En cas de décès dans les hôpitaux ou les formations sanitaires, les hôpitaux maritimes, civils, ou autres établissements publics, les directeurs, administrateurs ou maîtres de ces hôpitaux ou établissements devront en donner avis, dans les vingt-quatre heures, à l'officier de l'état civil ou à celui qui en*

remplit les fonctions. Celui-ci s'y transportera pour s'assurer du décès et en dressera l'acte, conformément à l'article précédent, sur les déclarations qui lui auront été faites, et sur les renseignements qu'il aura pris. Il sera tenu, dans lesdits hôpitaux, formations sanitaires et établissements, un registre sur lequel seront inscrits ces déclarations et renseignements »).

Mode(s) de classement adopté(s)

Le classement adopté est un classement chronologique.



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. A ce titre, certains documents sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des « secrets absolus » (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi du 3 janvier 1979 sur les archives.

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 3 janvier 1979 en vertu des articles 6 et 7.

La loi Archives n° 79-18 fixe un délai de droit commun de trente ans et des délais spéciaux -suivant le contenu du document- de 60 et 100 ans à compter de la date du document ou de 120 et 150 ans à compter de la date de naissance de la personne.

Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1^{er} janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

En vertu de la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le Code du patrimoine (art. L 213-2), ces registres sont communicables immédiatement.



Plan de classement

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1 - 50	Registres d'inscription des décès	1977 - 1999

Centre hospitalier des Hauts-Clos (Troyes). Registres d'inscription des décès

1521 W 1	Du 01/10/1977 au 27/02/1978	1977 - 1978
1521 W 2	Du 27/02/1978 au 03/08/1978	1978
1521 W 3	Du 03/08/1978 au 08/01/1979	1978 - 1979
1521 W 4	Du 08/01/1979 au 14/06/1979	1979
1521 W 5	Du 14/06/1979 au 15/12/1979	1979
1521 W 6	Du 15/12/1979 au 18/05/1980	1979 - 1980
1521 W 7	Du 18/05/1980 au 30/10/1980	1980
1521 W 8	Du 30/10/1980 au 23/03/1981	1980 - 1981
1521 W 9	Du 23/03/1981 au 14/09/1981	1981
1521 W 10	Du 14/09/1981 au 06/02/1982	1981 - 1982
1521 W 11	Du 06/02/1982 au 02/07/1982	1982
1521 W 12	Du 02/07/1982 au 20/09/1982	1982
1521 W 13	Du 21/09/1982 au 07/12/1982	1982
1521 W 14	Du 07/12/1982 au 18/02/1983	1982 - 1983
1521 W 15	Du 19/02/1983 au 23/04/1983	1983
1521 W 16	Du 25/04/1983 au 22/09/1983	1983
1521 W 17	Du 23/09/1983 au 20/02/1984	1983 - 1984
1521 W 18	Du 21/02/1984 au 26/07/1984	1984

1521 W 19	Du 27/07/1984 au 29/12/1984	1984
1521 W 20	Du 29/12/1984 au 13/05/1985	1984 - 1985
1521 W 21	Du 13/05/1985 au 04/11/1985	1985
1521 W 22	Du 04/11/1985 au 21/03/1986	1985 - 1986
1521 W 23	Du 22/03/1986 au 29/08/1986	1986
1521 W 24	Du 30/08/1986 au 30/01/1987	1986 - 1987
1521 W 25	Du 30/01/1987 au 15/07/1987	1987
1521 W 26	Du 15/07/1987 au 28/12/1987	1987
1521 W 27	Du 28/12/1987 au 24/06/1988	1987 - 1988
1521 W 28	Du 24/06/1988 au 13/12/1988	1987 - 1988
1521 W 29	Du 13/12/1988 au 17/05/1989	1988 - 1989
1521 W 30	Du 17/05/1989 au 08/11/1989	1989
1521 W 31	Du 08/11/1989 au 09/04/1990	1989 - 1990
1521 W 32	Du 09/04/1990 au 17/10/1990	1990
1521 W 33	Du 17/10/1990 au 18/03/1991	1990 - 1991
1521 W 34	Du 18/03/1991 au 12/09/1991	1991
1521 W 35	Du 13/09/1991 au 27/02/1992	1991 - 1992
1521 W 36	Du 27/02/1992 au 07/09/1992	1992
1521 W 37	Du 07/09/1992 au 22/02/1993	1992 – 1993

1521 W 38	Du 23/02/1993 au 01/09/1993	1993
1521 W 39	Du 01/09/1993 au 28/02/1994	1993 - 1994
1521 W 40	Du 28/02/1994 au 24/08/1994	1994
1521 W 41	Du 24/08/1994 au 15/02/1995	1994 - 1995
1521 W 42	Du 16/02/1995 au 31/07/1995	1995
1521 W 43	Du 31/07/1995 au 20/01/1996	1995 - 1996
1521 W 44	Du 20/01/1996 au 01/07/1996	1996
1521 W 45	Du 01/07/1996 au 27/12/1996	1996
1521 W 46	Du 27/12/1996 au 23/06/1997	1996 - 1997
1521 W 47	Du 23/06/1997 au 22/01/1998	1997 - 1998
1521 W 48	Du 22/01/1998 au 28/07/1998	1998
1521 W 49	Du 28/07/1998 au 30/01/1999	1998 - 1999
1521 W 50	Du 30/01/1999 au 12/08/1999	1999